

Les Verts bastent

Plan d'économies » Les Verts renoncent à déposer un référendum contre le plan d'économies 2027-2029, actuellement débattu au parlement. La réticence du PS n'a joué aucun rôle dans cette décision, a indiqué la présidente du parti Lisa Mazzzone hier. «La pression que nous avons mise sur les débats avec la menace d'un référendum a été un succès», a déclaré la Genevoise.

Le parlement a corrigé le tir dans le domaine le plus touché, soit le climat, a-t-elle ajouté. Elle a cité les mesures biffées dans les transports publics ainsi que celles transversales dans l'environnement, massivement réduites.

Le montant des coupes prévues devrait avoisiner les 5,2 milliards sur trois ans, au lieu de 8,5 milliards. » **ATS**

Français précoce menacé à Schaffhouse

Langues » Le canton au nord du Rhin met en question le français ou l'anglais au niveau de l'école primaire.

Le canton de Schaffhouse envisage à son tour de repousser l'enseignement des langues étrangères du primaire au secondaire. Le parlement cantonal a approuvé une motion dans ce sens visant cette fois un renvoi de l'apprentissage du français ou de l'anglais. Les députés schaffhousois ont adopté hier par 36 voix contre 17 une motion visant à reporter l'enseignement des langues étrangères au secondaire, après des débats intenses. Mais au lieu de viser exclusivement le français au primaire, la motion a

été amendée en amont, avec comme alternative un report de l'enseignement de l'anglais.

Compte tenu de cette flexibilité, le Gouvernement schaffhousois s'est dit en faveur d'un report. Actuellement, les petits Schaffhousois apprennent l'anglais dès la 3^e année primaire et le français dès la 5^e. L'exécutif devra maintenant examiner concrètement comment le report de l'une des deux langues au niveau secondaire pourrait alléger la charge des élèves à l'école primaire.

Pour l'auteur de la motion initiale, Markus Fehr (udc), c'est toutefois l'apprentissage précoce du français qui constitue «un lourd fardeau». Un point de vue soutenu par un

élu vert libéral, selon lequel l'intérêt «pratique» de l'anglais est bien plus grand. Face à eux, un député vert a souligné que «remettre en question l'apprentissage précoce du français, c'est aussi remettre en question le Plan d'études 21».

Dans les cantons alémaniques non limitrophes de l'espace francophone, le français est enseigné dès la 5^e année, l'anglais dès la 3^e. L'ordre est inverse dans les cantons limitrophes. Le concordat Harmos prévoit que deux langues non maternelles dont une langue nationale sont enseignées à l'école primaire.

Le débat sur l'enseignement des langues à l'école primaire et du français en particulier

fait rage depuis l'an dernier en Suisse alémanique. Les parlements zurichois, saint-gallois et d'Appenzell Rhodes-Extérieures ont déjà adopté des motions exigeant le renvoi de l'enseignement du français à l'école secondaire. Dernier en date, le parlement schwytois a voté en février un postulat dans ce sens.

Le Conseil fédéral s'est dit «préoccupé» par cette tendance, qui met en péril l'harmonisation de l'enseignement et la cohésion nationale, selon lui. Il a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet de loi visant à garantir l'enseignement d'une deuxième langue nationale à l'école primaire. » **ATS**

MARIAGE

RETOUR DU DOUBLE NOM

Les couples mariés pourront à nouveau porter un double nom de famille. Le Conseil des Etats s'est finalement rallié hier au National sur les derniers points. Depuis 2013, les doubles noms ne sont plus admis à la suite des mariages. **ATS**

PESTICIDES

ALBERT RÖSTI S'EXPLIQUE

Le ministre de l'Environnement Albert Rösti a dû répondre hier à une pluie de questions relevant le manque d'action de son département contre les pesticides, lors d'un débat d'actualité au National. Il s'est défendu avec véhémence. **ATS**

Le Conseil fédéral part au combat avec les cantons et les partenaires sociaux en vue du 14 juin

Un large front réuni face à l'UDC



» PHILIPPE CASTELLA

Immigration » La campagne sur l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions» promet d'être palpitante jusqu'au 14 juin. Le Conseil fédéral sort l'artillerie lourde pour la combattre. Il faut dire que le spectre de l'acceptation de l'initiative «Contre l'immigration de masse» en 2014 (50,3% de oui) plane sur cette échéance cruciale.

Pour vaincre l'UDC, le ministre de Justice et police Beat Jans a sorti l'artillerie lourde lundi. Le socialiste bâlois était accompagné du président de la Conférence des gouvernements cantonaux Markus Dieth (centre, AG), ainsi que de quatre représentants des partenaires sociaux, dont les sénateurs Fabio Regazzi (centre, TI) et Pierre-Yves Maillard (ps, VD), respectivement présidents de l'Union suisse des arts et métiers (Usam) et de l'Union syndicale suisse (USS).

Voie bilatérale menacée

Cette initiative «menace la prospérité, la sécurité et la stabilité de la Suisse», avertit Beat Jans. «Dans un contexte international incertain, elle ajouterait de l'incertitude à l'instabilité et elle attaque frontalement la voie bilatérale», ajoute le conseiller fédéral. A ses yeux, elle «ne résout aucun problème mais en crée de nouveaux».

L'initiative pose un plafond à 10 millions d'habitants pour la Suisse. Elle exige des mesures de limitation de l'immigration dès que la barre des 9,5 millions d'habitants est franchie et une dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne une fois celle des 10 millions atteinte.

Cela aurait pour effet de faire tomber tout le premier paquet d'accords bilatéraux et menacerait aussi l'accès de la Suisse



Partenaires sociaux, cantons et Conseil fédéral parlent d'une même voix pour combattre l'initiative de l'UDC. Keystone

au système Schengen/Dublin. Avec pour conséquence que les requérants déboutés au sein de l'UE pourraient déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse. «La Suisse deviendrait une île pour l'asile au milieu de l'Europe», prédit le conseiller fédéral.

La police et les douaniers suisses n'auraient plus accès aux bases de données européennes sur la sécurité. «Ce sont aujourd'hui 10 000 requêtes chaque jour qui sont effectuées par les autorités suisses», précise le Bâlois.

Le retour des contingents

La dénonciation de l'accord sur la libre circulation des personnes aurait surtout pour résultat le retour à la politique des contingents, souligne Markus Dieth. «Cela signifie davantage

de bureaucratie, davantage de personnel au sein de l'administration et davantage de coûts», annonce le conseiller d'Etat argovien.

«La Suisse deviendrait une île pour l'asile au milieu de l'Europe» Beat Jans

«Comment choisira-t-on les branches à privilégier?» s'interroge Beat Jans. «Les banques recevront-elles des informaticiens, le secteur de la construction des maçons ou les hôpitaux du personnel soignant?» Une perspective qui inquiète aussi Fabio Regazzi: «Aujourd'hui, 1,8 million d'étrangers tra-

vaillent en Suisse et une personne active sur trois n'a pas de passeport suisse», rappelle l'entrepreneur tessinois.

Effets néfastes sur l'AVS

Côté syndical, on craint surtout une détérioration des conditions salariales, avec le retour du travail précaire et des saisonniers. «Grâce aux accords bilatéraux, nous avons pu développer un système de protection des salaires, ce qui a évité qu'ils soient complètement mis sous pression par la libre circulation», relève Pierre-Yves Maillard. Le Vaudois évoque aussi les conséquences négatives d'un recul de l'immigration sur les assurances sociales et l'AVS en particulier: «Nous sommes en face d'un papy-boom, conséquence du baby-boom des années 1950 et 1960.» D'où le be-

soin d'une jeunesse active en nombre pour financer l'afflux de nouveaux retraités.

Autre sujet de préoccupation, en cas de oui à l'initiative le 14 juin, qu'advient-il du paquet des Bilatérales III que le Conseil fédéral a transmis vendredi au parlement? «C'est bien parce que cette initiative menace la voie bilatérale que le Conseil fédéral la rejette», répond Beat Jans. Mais la balle est maintenant dans le camp du parlement qui devra aviser si un tel scénario se produit, précise-t-il.

Un atout dans la manche

Le ministre socialiste ajoute que «le Conseil fédéral pourrait devoir renégocier l'accord sur la circulation des personnes dans cinq ou six ans, une fois la barre des 9,5 millions d'habitants

franchie. Cela pourrait même être avant que le nouveau paquet d'accords n'entre en vigueur». Tant du point de vue juridique que politique, un oui «menacerait très fortement» les Bilatérales III, estime-t-il.

Beat Jans considère toutefois disposer d'un important atout dans sa manche pour éviter que le scénario de 2014 ne se répète: «Nous avons pu négocier une clause de sauvegarde dans les nouveaux accords.» Et d'expliquer qu'elle permettrait à la Suisse de limiter l'immigration en cas de fort afflux aux conséquences économiques et sociales néfastes. Il s'agit là d'un frein de secours que la Suisse pourrait activer de manière autonome sans menacer la poursuite de la voie bilatérale. A voir si ce nouvel atout suffira à empêcher la mise le 14 juin. »